



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Age de la retraite

Question écrite n° 51014

Texte de la question

M. Gerard Boche attire l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des chomeurs de moins de soixante ans totalisant plus de quarante annees de cotisations a l'assurance vieillesse. Il lui rappelle que les interesses, allocataires de l'allocation specifique de solidarite relevant du revenu minimum d'insertion des sans-droit, ne sont pas inclus dans les dispositifs mis en place par l'accord des partenaires sociaux signe le 19 decembre 1996. Il lui demande quelles mesures le Gouvernement compte adopter afin d'aboutir a un traitement aussi equitable que possible aux chomeurs ages qui vivent dans des conditions de tres grande precarite et de total desarroi en attendant leur retraite.

Données clés

Auteur : [M. Boche Gérard](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 51014

Rubrique : Retraites : generalites

Ministère interrogé : travail et affaires sociales

Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2025